

LA NATION KURDE
EN FACE
DES MOUVEMENTS ARABES
par
PIERRE RONDOT



Lorsque en 1905 Négib Azouri publiait son célèbre « Réveil de la Nation arabe ¹ », il associait, au développement d'un nationalisme arabe auquel il présentait déjà que se heurterait le sionisme politique, les perspectives d'un essor national kurde. Arabes et Kurdes n'étaient-ils pas en effet, alors, les sujets également impatients de l'arbitraire ottoman ?

Cependant les événements n'ont pas, durant le demi-siècle qui a suivi, entièrement corroboré cette anticipation de l'essayiste libanais. Pour différentes raisons, et en particulier parce que la politique britannique a misé sur l'arabisme, et, après quelques essais décousus, a négligé et souvent même desservi le kurdisme, les deux mouvements ont connu un sort bien différent. Aux succès retentissants et tumultueux de l'arabisme politique ont seulement fait écho, de façon sporadique, de rares allusions aux efforts vainement déployés par les Kurdes. Pour l'opinion occidentale, le problème arabe n'a cessé de se poser comme un important objet d'études et de préoccupations; la question kurde en revanche n'a jamais été entrevue que d'une manière épisodique; elle a rarement été envisagée avec quelque sérieux, en dépit des qualités

1. Négib Azouri, *Le réveil de la nation arabe dans l'Asie turque, en présence des intérêts et des rivalités des puissances étrangères, de la Curie romaine et du Patriarcat œcuménique*, Paris, s. d. (1905).

et de la vigueur de ce peuple d'au moins six millions d'âmes², et de sa remarquable position au cœur des montagnes de l'Asie antérieure.

Cependant, au lendemain du coup d'État survenu à Bagdad le 14 juillet 1958, on a pu lire, dans la Constitution provisoire de la nouvelle République irakienne, des dispositions sans analogues dans la charte d'aucun État arabe : « La société irakienne est fondée sur la coopération totale entre tous les citoyens, sur le respect de leurs droits et de leurs libertés. *Les Arabes et les Kurdes sont associés dans cette nation. La Constitution garantit leurs droits nationaux* au sein de l'entité irakienne³. »

Il s'agit là, non seulement pour les Kurdes eux-mêmes, mais pour l'ensemble de l'équilibre oriental, d'un fait très important. On s'efforcera de situer cet événement dans l'évolution des rapports arabo-kurdes, et de dégager quelques-unes des perspectives qu'il pourrait ouvrir à l'évolution ultérieure de la nation kurde.

I. CONTACTS ET RAPPORTS TRADITIONNELS ENTRE KURDES ET ARABES

Sans nous y attarder, car ce sujet mériterait une étude historique et sociologique approfondie, dont les bases ne seraient d'ailleurs pas toutes faciles à réunir, il nous faut donner d'abord quelques indications très sommaires sur les rapports anciens et traditionnels entre les Kurdes et leurs voisins du Sud, les Arabes.

Aux confins de la Mésopotamie et de l'Anatolie, depuis un temps quasi-immémorial les Arabes tiennent la plaine, les Kurdes occupent la montagne. Si l'on fait abstraction des villes et bourgades, éléments typiques de la civilisation arabe, où les Kurdes n'apparaissent que relativement peu, Kurdes et Arabes suivent le même système social traditionnel, la tribu. Toutefois, dans son ensemble au moins, le mode de vie des deux populations est différent : les Arabes, qui portent des vêtements amples et se

2. C. J. Edmonds a récemment estimé les Kurdes à cinq millions (*Daily Telegraph*, 22 juillet 1958); le chiffre de onze millions est avancé par les Kurdes eux-mêmes dans leur adresse de décembre 1957 à la Conférence du Caire, analysée ci-après. Il n'existe naturellement aucun recensement valable. La question se pose également de savoir si certaines populations montagnardes de l'Iran du sud-ouest, Loures et Bakhtiaris, doivent être, ou non, considérés comme des rameaux du peuple kurde.

3. *Le Monde*, 29 juillet 1958, analysant et citant en partie la Constitution provisoire irakienne présentée le 27 juillet 1958 par le général Abdel Kerim Kassem, président du Conseil. Le passage reproduit correspond à l'article 3. C'est nous qui soulignons.

couvrent la tête avec une pièce de tissu, *keffiyé*, retenue par un cordonnnet, *agal*, sont des nomades, éleveurs de chameaux et de moutons, et lorsqu'ils se sédentarisent cultivent les céréales; les Kurdes, qui portent des habits ajustés, « vestes-et-pantalon », *chal ou chapik*, et se coiffent d'un bonnet de feutre, *koum*, enroulé souvent d'un turban, sont des transhumants éleveurs de moutons et surtout de chèvres, qui récoltent en forêt la vallonée, produit tannant du chêne, et cultivent, dans les vallées et sur les pentes, diverses plantes vivrières et même la vigne.

Sur la frange indistincte de la montagne et de la plaine, les deux modes de vie se contaminent; les difficultés de la vie en montagne, parfois accrues par les rigueurs ottomanes, ont poussé les Kurdes à s'établir dans le bas pays. Dans la Djezireh syrienne, au sud de Djerablous, de Harran, de Nissibin; dans les vallées irakiennes du Tigre et de ses affluents, autour de Dohouk, d'Erbil, de Chemchemal, ils font ainsi figure de véritables autochtones, et leur contact avec les populations arabes devient étroit.

Les rapports entre les deux groupes ethniques revêtent, durant le dernier siècle de la domination ottomane, des formes très diverses. Parfois c'est la violence qui prévaut; les Millis d'Ibrahim Pacha, dans la Djezireh syrienne, poursuivent des luttes épiques contre les Chammars; et les farouches Hamavand, sur la frange nord-est de la Mésopotamie, terrorisent voyageurs et villageois. Mais le plus souvent, après avoir plus ou moins complètement perdu leurs caractères tribaux, les Kurdes se font une place de cultivateurs généralement paisibles, et ils apparaissent comme les véritables colons, fort utiles, de la frange nord des steppes arabes. Il arrive même parfois que des tribus kurdes de montagne adoptent, en plaine, le mode de vie et même le vêtement des nomades arabes, tout en gardant leur langue et la conscience de leur originalité; c'est le cas des Miran, à l'extrémité orientale de l'actuel territoire syrien⁴. Enfin, d'aucuns s'accommodent de l'existence citadine, comme les gens de Sullimanié.

Toutefois, les traditionnels rapports kurdo-arabes ne sont pas limités aux seuls contacts intervenus sur les confins des deux peuplements. Les Kurdes ont été transportés en nombre assez considérable loin à l'intérieur des pays arabes, soit qu'ils aient fait l'objet, de la part des sultans, de mesures d'éloignement en groupe, soit qu'ils aient été employés, au compte des souverains, dans des

4. On pourra trouver des développements plus étendus dans nos articles : « Les tribus montagnardes de l'Asie antérieure », *Bulletin d'Études orientales de l'Institut français de Damas*, t. VI, 1936, pp. 9-15 et 34-38, et « Les Kurdes de Syrie », *La France méditerranéenne et africaine*, I, 1939, pp. 85 et 90-97.

fonctions administratives et militaires à l'occasion desquelles ils ont définitivement émigré.

La première de ces causes a donné naissance à des essaims parfois importants qui, à l'instar des populations kurdes des bordures du peuplement arabe, se sont plus ou moins adaptés aux modes de vie de celui-ci; tels, en Syrie, les Kurdes Barazî de la rive gauche de l'Euphrate, au sud d'Arab Pounar, et les tribus du Kurd Dagh (en turc, la « Montagne des Kurdes »), à l'ouest d'Alep. La présence de ces essaims achève de rendre indistincte la séparation ethno-géographique entre Kurdes et Arabes; l'origine ethnique de certains groupes est d'ailleurs douteuse; les Cheikhans de l'Euphrate revendiquant par exemple une origine arabe, et, plus à l'est, la confédération des Millis étant à proprement parler kurdo-arabe, mais de conscience kurde.

Quant aux guerriers ou fonctionnaires d'autorité (dans le système turc, c'était tout un), ils ont eu des fortunes diverses, et parfois éclatantes : l'un d'entre eux, Salaheddine el Ayoubi, dit en Occident Saladin, s'est, on ne l'ignore pas, illustré en Palestine contre les Croisés, et a fondé au Caire une glorieuse dynastie; plusieurs personnalités de cette souche ont récemment encore occupé en Orient des situations en vue (Ata Pacha Ayoubi, en Syrie; Ali Djaoudet Ayoubi, en Irak). De véritables colonies kurdes d'origine militaire se sont ainsi constituées, de façon durable, par exemple à Damas (le « quartier kurde », *takhé Qurdan*, au nord de la ville), et dans le Hauran et en Jordanie, le long de la route du pèlerinage dont elles assuraient la garde.

Certains Kurdes transplantés sont donc devenus citadins; de plus, les villes ont attiré des notables et chefs de tribu qui y ont fait souche, comme les Barazî de Hama; dans l'aristocratie syrienne et irakienne, un certain snobisme s'attache à la revendication d'une ascendance kurde.

En pays arabe (car, outre les groupes ou familles de Syrie et d'Irak, il faut encore mentionner des féodaux druzes du Mont Liban, comme les Djoumblatt, et tel village égyptien comme Qelemchah, dans le Fayoum), subsistent donc de longue date des Kurdes d'origines diverses, fréquemment d'ailleurs mêlées et hypothétiques, qui ont le plus souvent atténué, sinon perdu, leurs caractères spécifiques, mais non le souvenir et la fierté de cette extraction. Sur un plan sans doute local, mais de façon concrète, on peut donc parler d'un certain degré de symbiose ancienne, grâce auquel les rapports kurdo-arabes ont été beaucoup meilleurs que, par exemple, les rapports kurdo-turcs, marqués par le souvenir des luttes historiques et par l'hostilité de la plupart des Kurdes à l'égard du pouvoir central. De tels facteurs d'opposition ne jouaient pas entre populations kurdes et arabes; et, sous réserve,

surtout dans les classes inférieures, de sentiments particularistes pouvant aller jusqu'à un certain mépris réciproque, une cohabitation kurdo-arabe comportant une fusion partielle s'était réalisée en fait.

II. LES KURDES DANS L'ÉTAT NATIONAL SYRIEN

Le territoire de la République syrienne de naguère, récemment devenu la Province syrienne de la République arabe unie, abrite, autant que l'on peut en juger en l'absence de recensements distinguant les minorités de race, au moins 300 000 Kurdes, établis surtout sur la frange nord du pays.

Au peuplement ancien évoqué ci-dessus s'est en effet superposé, durant l'entre deux guerres, un afflux de Kurdes provenant de l'Anatolie orientale; ces gens de tribu fuyaient les rigueurs du Kémalisme, qui prétendait les contraindre, par la violence, à abandonner leur mode de vie traditionnel, leur langue et leurs coutumes, aussi bien que le sentiment national que développait leur particularisme. Sous l'égide du mandat français, ces réfugiés kurdes, de concert avec des Chrétiens d'origine et de sentiments analogues, ont poursuivi et considérablement étendu la mise en valeur du Nord de la Djézireh.

Ces populations, en partie privées de leurs cadres traditionnels, se recasaient au gré des nécessités économiques et sociales des grandes exploitations terriennes, plutôt que selon leurs affinités de groupes. Aussi ces migrations ont-elles précipité encore, dans l'ensemble, la décadence du système tribal, déjà fatale dans un pays en cours de modernisation et de centralisation étatique et administrative. Néanmoins, la tribu a dans une bonne mesure subsisté, moins comme un cadre hiérarchique et autoritaire que comme le conservatoire de l'esprit de groupe et du particularisme national. Tant parmi les apports kurdes nouveaux que dans le peuplement ancien se sont développées, d'une part une bourgeoisie d'influents propriétaires fonciers, d'autre part une classe moyenne active, fière, assez fréquemment instruite, poussant son élite vers les professions libérales, l'enseignement et l'armée.

Le sentiment kurde a été entretenu, chez ces populations en partie déracinées, à la fois par les échos et les répercussions des « mouvements kurdes » de Turquie, et par un essor culturel remarquable. Les Kurdes de Syrie se sont, en effet, montrés avides d'instruction et de progrès, et surtout désireux de sauvegarder, sous toutes les formes qui pouvaient être tolérées, le trésor national de la langue et des traditions. Entièrement spontané et privé, ce mouvement culturel a dû beaucoup à la généreuse

activité des émirs Djeladet et Kamuran Aali Bedir-Khan, descendants des princes de Botan, auteurs d'un remarquable alphabet kurde en caractères latins et de multiples travaux linguistiques et grammaticaux, et fondateurs de diverses publications. Il a suscité, entre de nombreux écrivains, au moins un poète de grande classe, Djegerkwîn, chantre des grands élans lyriques, nationaux et sociaux, dont l'influence est très grande sur la jeunesse ⁵.

Le mandat français avait marqué de la bienveillance à l'égard de ce développement culturel; en revanche, il avait montré la plus grande réserve à l'égard du nationalisme kurde. D'une part, les autorités françaises voulaient éviter tout ce qui eût pu être interprété par la Turquie comme une provocation. D'autre part, au moment où l'afflux massif des réfugiés kurdes en Djézireh eût pu justifier l'octroi officiel d'une autonomie locale, qui d'ailleurs exista un moment en fait dans cette marche placée pratiquement sous gestion française directe et suscita mainte critique à Damas, le mandat se préoccupait au contraire de restreindre progressivement les autonomies déjà concédées (Alaouites, Druzes) en vue de satisfaire les tendances nationalistes vers l'unité syrienne. Du moins les Kurdes, loin de subir la moindre discrimination, avaient-ils pu trouver un accès pleinier à la vie publique, dans la tradition locale ancienne de la symbiose arabo-kurde. Après l'avènement de la Syrie à l'indépendance totale, en 1945, cette tolérance complète subsista naturellement.

Les Kurdes n'ont donc jamais cessé, en Syrie, d'utiliser librement leur langue, qui ne fit pourtant l'objet d'aucun enseignement officiel, et de participer sans restriction à la vie politique. Un des leurs, le général Faouzi Selo, fut chef de l'État sous le régime des dictatures militaires; un autre, Husni bey Barazi, fut président du Conseil, mais quitta toutefois le pays, par la suite, en raison de ses tendances politiques; deux des dictateurs militaires, le maréchal Husni Zaïm et le général Adib Chichakli, étaient des demi-Kurdes, comme l'est le leader du Parti socialiste de la Renaissance arabe (*Baas*), M. Akram Hourani. Il y eut toujours, sans qu'aucun siège leur fut exclusivement réservé, des Kurdes et demi-Kurdes au Parlement syrien, souvent en plus grand nombre qu'une représentation proportionnelle ne l'eût imposé; et en 1954 fut élu député de Damas un Kurde du « quartier », le leader du Parti communiste syrien, M. Khaled Bagdache

Cette énumération, que l'on pourrait beaucoup allonger, montre qu'il y eût en Syrie des Kurdes dans tous les camps, et

5. Voir notre article précité, *France méd.*, pp. 120-123, et surtout l'article de Th. Bois, « Coup d'œil sur la littérature kurde », *Al Machriq* (Beyrouth), mars-avril 1955, pp. 223-229.

entre autres dans les formations de gauche et d'extrême-gauche; nous reviendrons, à propos de l'Irak, sur cet aspect des choses. Les Kurdes n'ont donc pas cessé de se sentir parfaitement chez eux dans l'État. Et, depuis le rétablissement du régime parlementaire en Syrie en 1954, la méfiance du gouvernement de Damas à l'égard de la Turquie levait toutes les objections qu'avait pu autrefois susciter l'attachement de certains d'entre eux aux revendications nationales kurdes : le territoire kurde à libérer se trouvait pratiquement hors des frontières de la Syrie, qui ne mordaient sur le pays kurde traditionnel que de façon négligeable.

Ces diverses circonstances expliquent que, sans avoir jamais bénéficié en Syrie d'aucun privilège politique, les Kurdes se soient sentis à l'aise dans le cadre de cet État et au sein de la nation syrienne. Les plaintes kurdes ont visé la Turquie, l'Iran, l'Irak, non la Syrie⁶; la plus récente d'entre elles, adressée à la Conférence des Peuples d'Asie et d'Afrique réunie au Caire fin décembre 1957, et que nous étudierons plus loin à propos des rapports des Kurdes et de l'arabisme actuel, émane ouvertement de nationalistes kurdes de Syrie, et ne met que d'autres États en cause.

III. LES KURDES SOUS LA MONARCHIE HACHÉMITE D'IRAK

En Irak, les Kurdes semblent au nombre d'environ 1 100 000, et représentent donc un cinquième du peuple irakien, proportion qui n'est atteinte dans aucun autre État⁷.

A la différence de ce qui se passe en Syrie, les Kurdes sont pratiquement tous autochtones sur le territoire de l'Irak; leur système tribal y était, initialement, beaucoup plus enraciné et vigoureux; il s'est, peu à peu, pour une bonne part écroulé⁸. La diminution de la puissance combattive des tribus, la pénétration graduelle de l'autorité gouvernementale, l'ouverture de routes permettant à la fois l'accès des forces de police et l'avènement de l'économie de marché, la perte, par les chefs, de leurs fonctions sociales traditionnelles, leur accès à la civilisation urbaine, souvent leur absence et l'éducation de leurs enfants dans les écoles citadines,

6. Voir notre article, « Les Revendications nationales kurdes, 1943-1949 », *Cahiers de l'Orient contemporain*, XVIII-XIX, 1949, pp. 65-71.

7. D'après C. J. Edmonds, « Middle East Focus on the Kurds », *Daily Telegraph*, 22 juillet 1958.

8. On trouvera précisions et développements dans l'article de W. L. E., « Iraqi Kurdistan, a little-known region », *The World to-day*, oct. 1956, pp. 417 et s., analysé dans *l'Afrique et l'Asie*, n° 43, 1958, pp. 58-61.

constituent quelques-uns des symptômes de l'effritement de l'ancien ordre social.

Cette évolution est sensible surtout hors de la haute montagne et, au demeurant, assez variable selon les lieux. Elle a été accompagnée et accentuée par des transformations économiques assez profondes ⁹, survenues en dépit du retard avec lequel les « Plans de développement » ont touché les régions kurdes, et qui ont eu pour résultat, entre autres, de provoquer des revendications agraires parfois révolutionnaires.

L'évolution politique a constitué, elle aussi, une source de mécontentement. La pénétration des forces britanniques en Irak, durant la guerre de 1914-18, et l'intérêt manifesté par quelques-uns des représentants de la Grande-Bretagne à l'égard des tendances nationales kurdes, avaient suscité des espoirs étendus d'autonomie, voire d'indépendance. Ces espoirs furent bientôt déçus. Les Britanniques, dont la politique orientale reposait principalement sur le concours apporté à l'arabisme, que représentait le roi Fayçal placé par eux sur le trône de Bagdad, estimèrent en effet assez rapidement qu'une aide procurée, parallèlement, au mouvement national kurde, compliquerait extrêmement leur tâche, sans leur apporter d'avantage décisif; ils bornèrent donc rapidement leur dessein, ramené au seul désir d'éviter des difficultés dans la montagne, à « la mise sur pieds d'une ou plusieurs provinces kurdes semi-autonomes, pouvant être souplement rattachées à n'importe quelle administration régulière qui serait établie dans les plaines » ¹⁰. Ils constatèrent, d'autre part, la diversité sociale, et même linguistique, du peuplement kurde d'Irak, et les rivalités intestines de chefs dont l'assiette tribale d'ailleurs s'affaiblissait; peut-être s'exagérèrent-ils, en partie à dessein, ces différentes objections; en tout cas ils abandonnèrent rapidement, dès les premières difficultés, les tentatives qu'ils avaient initialement esquissées en vue de favoriser une autonomie kurde dans le nord-est de l'Irak.

Cet essai avait eu pour théâtre le district de Suleimanié, région assez particulière du Kurdistan du Sud, dans laquelle, fait exceptionnel, les Kurdes occupaient une agglomération urbaine d'une certaine ampleur. Son agent principal avait été un chef traditionnel important, cheikh Mahmoud, qui dès le début de l'occupation britannique fut habilité à prendre sous son autorité tout groupe kurde des liwas de Suleimanié, Kirkouk et Erbil qui le désirerait. Mais, écrit un observateur qualifié, qui a joué un

9. Sur ce point, comme sur le développement politique, voir, outre l'article précité, C. J. Edmonds, « The Kurds of Iraq », *The Middle East Journal*, hiver 1957, pp. 52-62, analysé *ibid*, pp. 61-65.

10. C. J. Edmonds, *op. cit.*, p. 57.

rôle important dans la politique britannique en Irak, « il apparut bientôt que le cheikh avait surestimé sa popularité, et sa province fut réduite, en fait, à un peu plus que le liwa de Suleimanié. Aucune initiative semblable ne fut prise pour les districts du liwa de Mossoul, où il n'y avait pas d'opinion kurde articulée. Cette première expérience d'autonomie kurde dans des conditions modernes ne fut pas un succès ¹¹ ». Cheikh Mahmoud, estimant ses pouvoirs indûment limités, se révolta, fut déposé, fut remis en place ensuite pour faire pièce aux Turcs, alors menaçants, et, après toute une série d'incidents qui entraînèrent, à son encontre, des opérations de guerre menées par les Britanniques et les Irakiens, il fut définitivement éliminé en 1932.

Cette mésaventure, ainsi que la répression de soulèvements tribaux et autonomistes survenus dans le haut pays et particulièrement chez les cheikhs de Barzan, expliquent en partie l'attitude négative adoptée par le nationalisme kurde à l'égard du gouvernement de Bagdad. Celui-ci se résignera à accorder à cette « minorité » quelques privilèges; en particulier, dans certaines régions kurdes, la langue kurde sera enseignée à l'école primaire et son usage autorisé dans l'administration et la justice; mais ce sera en vain.

Dès l'instauration de la dynastie hachémite, les Kurdes lui furent hostiles; le liwa de Suleimanié refusa de participer au referendum organisé au sujet de la candidature de l'émir Fayçal au trône, et celui de Kirkouk donna une majorité de votes négatifs; aucune de ces deux circonscriptions n'envoya de représentants à la cérémonie du couronnement. Après la conclusion du traité anglo-irakien de 1930, stipulant l'émancipation de l'Irak, les Kurdes réclamèrent, vainement, des garanties effectives. Il se produisit parmi eux, non seulement un développement culturel assez remarquable, avec des écrivains et historiens comme Toufiq Wehbé et Hussein Husni Moukriyani et l'édition régulière de plusieurs périodiques littéraires, mais aussi un mouvement national vigoureux, que ne put décourager l'association, toujours trop restreinte, des Kurdes à la vie politique et économique de l'État irakien (députés kurdes au Parlement, un ministre kurde au moins dans chaque cabinet, quelques fonctionnaires kurdes mais pas d'administration kurde, guère d'action effective, jusqu'à une date très récente, pour le développement des régions kurdes).

La situation sociale et économique des Kurdes d'Irak permet de comprendre les caractères assez complexes du courant national kurde, qui n'a jamais su, dans ce pays, « organiser davantage qu'une fraction des ressources qu'il avait en puissance ¹². » Long-

11. C. J. Edmonds, *ibid.*

12. W. L. E., *op. cit.*, p. 429.

temps, il n'a pas réussi à conjuguer pratiquement ses diverses manifestations; résistances tribales à la pénétration gouvernementale, telles que celle des cheikh de Barzan, d'une part, et agitation de la jeunesse évoluée d'autre part. Cependant ce mouvement s'insère incontestablement dans le mouvement kurde général, comme l'ont montré les répercussions suscitées en Irak par la création éphémère, en 1945, dans le nord de l'Irak, de la République kurde de Mahabad; on sait qu'en particulier Molla Mustafa Barzani s'est alors rallié à cet État, et, après la destruction de celui-ci, s'est réfugié en Arménie soviétique, où il a été fort bien accueilli. Depuis lors le Parti Démocratique Kurde d'Irak, le plus souvent clandestin et certainement orienté assez à gauche, est suspecté d'attaches communistes et réprimé à ce titre; la même accusation est articulée à l'égard de toute revendication kurde, et maints notables d'origine kurde, exerçant une influence sociale ou associés au gouvernement, tels M. Saïd Qazzaz, longtemps ministre de l'intérieur, renommé pour son énergie, se séparent donc vigoureusement de leurs jeunes compatriotes qui luttent pour l'idée nationale. Faut-il enfin rappeler qu'au printemps 1956, en exécution du Pacte de Bagdad, l'Irak a aidé l'Iran à mâter la tribu kurde des Djavanroudi, qui naguère trouvait refuge en passant la frontière ¹³ ?

La situation des Kurdes d'Irak, dans les dernières années de la domination hachémite, est donc complexe. Sans doute est-ce le seul pays, hors de l'Union Soviétique, où leur groupe est reconnu comme une entité distincte, et bénéficie, à ce titre, de quelques droits administratifs et scolaires. Sans doute aussi ne sont-ils absents ni du Parlement ni du gouvernement. Sans doute encore peuvent-ils conserver leur culture et éditer dans leur langue. Mais l'espoir d'une autonomie locale, à laquelle ils estimaient avoir droit, a été détruit à jamais. Et toutes sortes d'entraves sont apportées à l'expression et au développement des revendications nationales, cultivées par la fraction la plus cohérente de la jeunesse. Le kurdisme actif, si l'on peut s'exprimer ainsi, se montre donc infiniment plus sévère à l'égard de l'Irak hachémite qu'à celui de la Syrie, qui ne reconnaît cependant aux Kurdes aucun droit particulier.

13. Voir notre article « Le Pacte de Bagdad contre les Kurdes », *La Vie intellectuelle*, avril 1956, pp. 107-109.

IV. LES KURDES

EN PRÉSENCE DES MOUVEMENTS ARABES ACTUELS
ET DANS LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE D'IRAK

Prompts à saisir toute occasion de réveiller l'attention internationale à leur sujet, les Kurdes ne pouvaient laisser passer l'occasion que leur offrait l'essor nouveau d'un arabisme qui s'efforce de remettre en cause toutes les structures de l'Orient. Avant de les taxer, en cette circonstance, d'opportunisme, et de suspecter leurs intentions à l'égard de l'Occident, il convient de souligner deux faits : d'une part, le Pacte de Bagdad ayant réuni, en pratique, les gouvernements dont ils ont eu à se plaindre, et ayant même fonctionné contre eux, il n'est pas surprenant qu'ils cherchent audience auprès des adversaires arabes de ce Pacte; d'autre part, depuis 1945, leurs représentants ont multiplié des démarches, souvent fortement motivées, auprès de l'O. N. U. et de diverses puissances occidentales, sans obtenir jamais de résultats ni même de réponse.

On ne s'étonnera donc pas trop de voir, en décembre 1957, un groupe de Kurdes de Syrie, ayant à sa tête la veuve du pionnier de la renaissance culturelle et politique kurde, l'émir Djeladet Bedir-Khan, adresser un appel à la Conférence des Peuples d'Asie et d'Afrique, réunie au Caire.

Ce texte expose les revendications du peuple kurde, rappelle les requêtes vainement adressées à l'O. N. U. (la dernière le 3 mars 1956), retrace l'histoire des mouvements nationaux depuis le Traité de Sévres, et analyse la situation des Kurdes dans les divers États. Il précise, à propos de la Turquie, que « les demandes kurdes n'ont jamais dépassé l'obtention du self-government, la liberté de développement culturel, la préservation de la langue, des traditions et des coutumes, le relèvement du niveau de vie ». Il mentionne les mouvements et révoltes survenus en divers pays kurdes, « montrant clairement la détermination de notre peuple d'obtenir la liberté et l'unification du pays », et il assure que, « contrairement aux allégations des deux camps mondiaux en conflit..., aucune de ces révoltes n'a été inspirée de l'extérieur ».

La situation actuelle des Kurdes est décrite comme suit : « Il n'y a d'écoles kurdes dans aucune des trois parties du Kurdistan, sauf quelques écoles primaires en Irak. Les journaux, les publications et livres de textes kurdes sont bannis, sauf quelques exceptions en Irak. De nombreux obstacles sont opposés aux étudiants kurdes qui ont terminé leurs études secondaires, pour les empêcher d'accéder aux études supérieures. Les fonctionnaires et officiers

kurdes sont tenus écartés de tout poste important de l'appareil gouvernemental. Les régions kurdes sont soumises à un régime spécial d'administration militaire oppressive. Les États dominateurs n'entreprennent guère de réformes économiques, sanitaires, sociales et éducatives dans les régions kurdes pour élever le niveau de vie des Kurdes, et ce, de manière à maintenir ceux-ci dominés, affamés, malades et esclaves. Les livres de textes officiels, les cartes, les ouvrages d'histoire et de géographie omettent toute référence aux Kurdes et au Kurdistan¹⁴. »

Il ne semble pas que la Conférence ait donné une suite particulière à cette démarche. En revanche, à partir du début de juin 1958, le gouvernement du Caire, qui est désormais celui de la République arabe unie, organise des émissions radio en langue kurde. Une déclaration de l'ambassadeur de la République arabe unie à Téhéran, publiée le 2 juillet, à la suite de l'émotion suscitée en Iran par ces émissions et d'une protestation du gouvernement iranien, a précisé que ces programmes étaient uniquement destinés à la population kurde de la Syrie septentrionale et que « son gouvernement n'avait aucune intention de s'intéresser aux populations kurdes établies en territoire étranger, que ce soit en Perse ou dans tout autre lieu ». La presse iranienne a fait état, fin juin, de diverses mesures prises par les autorités de Téhéran en vue du développement des régions kurdes de Perse; ces initiatives semblent en rapport avec les commentaires suscités par les émissions kurdes du Caire¹⁵. Celles-ci, quel qu'ait été leur objectif véritable, ont tout au moins eu pour résultat d'interrompre le silence qui se faisait autour de la question kurde; les nationalistes kurdes ne peuvent qu'en savoir gré aux autorités de la République arabe unie.

Diverses informations faisaient, à la même époque, état d'une certaine agitation en Irak, surtout dans la région de Kirkouk, où les émissions du Caire étaient entendues et où auraient circulé des agents communistes¹⁶; des mesures de précaution auraient été prises alors par les gouvernements irakien et iranien. Ces informations, qui signalaient également la proportion élevée de Kurdes servant dans l'armée irakienne et les efforts tentés par le gouvernement de Bagdad en vue de maintenir le loyalisme de celle-ci, étaient antérieures de quelques jours au coup d'État du 14 juillet. Celui-ci suscite à Ankara, où se trouve réunie la session du Pacte de Bagdad,

14. Cité dans *L'Afrique et l'Asie*, n° 43, 1958, pp. 65-66. Les « trois parties du Kurdistan » désignent, dans l'esprit des auteurs, les provinces kurdes de Turquie, Iran et Irak.

15. Analyse de la presse iranienne dans *Oriente Moderno*, juillet 1958, p. 627.

16. *L'Observateur du Moyen Orient*, 11 juillet 1958; *Nouvelle Revue de Lausanne*, 12 juillet 1958.

une émotion dont les dépêches d'agence en provenance de Turquie se font l'écho : les tentatives de soulèvement des tribus du Nord de l'Irak « pourraient avoir des répercussions sur les autres minorités kurdes d'Iran et de Turquie »¹⁷; le nouveau régime de l'Irak pourrait appuyer les plans russes de création d'un État kurde satellite¹⁸.

Le nouveau gouvernement irakien fait certes aux personnalités kurdes une part plus importante que de coutume. Le général Abd el-Karim Kasseem lui-même et le ministre des Affaires étrangères, M. Abd al-Djabar Djomard, auraient des attaches kurdes; M. Baba Ali, ministre des Travaux publics et des Transports, est un des fils du célèbre cheikh Mahmoud de Suleimanié; M. Khaled Naqchberdi, membre du Conseil de Souveraineté, appartient à une influente famille de cheikhs de la région de Dohouk, et tire son nom de la confrérie bien connue qui a rayonné sur tout le Kurdistan.

Aucune agitation n'a été, contrairement aux craintes signalées ci-dessus, déclenchée dans les régions kurdes, mais plusieurs mesures ont été prises immédiatement en faveur des Kurdes; dès le 20 juillet ont été amnistiés et libérés plusieurs leaders nationalistes kurdes, dont le cheikh Ahmed Barzani, frère de Molla Mustafa, et le poète Goran; peu après il a été annoncé que Molla Mustafa lui-même était autorisé à rentrer en Irak, ce qu'il ne semble d'ailleurs pas avoir fait encore¹⁹; enfin et surtout la Constitution provisoire de la République irakienne, comme nous l'avons signalé au début de cet article, prévoit l'association paritaire des Kurdes et des Arabes dans la nation irakienne.

Les mesures dont il s'agit ont été accueillies par les Kurdes d'Irak avec une immense satisfaction; les amnistiés ont fait l'objet d'ovations enthousiastes, et de pittoresques délégations des tribus sont descendues à Bagdad pour remercier les autorités. Les périodiques littéraires kurdes, prenant aussitôt un ton politique, ont à la fois loué les dispositions de la nouvelle Constitution et préconisé des mesures plus étendues encore; l'idée est désormais lancée, dans les milieux kurdes d'Irak, de la transformation de ce pays en un véritable État fédéral unissant une entité kurde et une entité arabe.

17. Dépêche A. F. P. d'Istanbul. *L'Orient* (Beyrouth), 18 juillet 1958.

18. Dépêche d'Istanbul, *Daily Mail*, 21 juillet 1958.

19. *L'Orient* (Beyrouth), 23 juillet 1958; *le Monde*, 4 septembre 1958.

V. PERSPECTIVES

Il est certainement difficile de prévoir les prochains développements de la situation en Irak; beaucoup de difficultés internes, on ne l'ignore pas, menacent la cohésion même de l'équipe gouvernementale, et toute sorte de propagandes se font valoir dans le pays, depuis la surenchère de l'arabisme nassérien jusqu'à l'agitation menée par les éléments d'extrême-gauche. Le mouvement nationaliste kurde, en dépit de son poids local et des encouragements qu'il vient de recevoir, ne constitue qu'un élément entre beaucoup d'autres plus importants, dans une situation locale en pleine évolution.

Il n'en reste pas moins que le problème kurde est désormais posé de nouveau, dans des termes et avec une vigueur que nul n'aurait attendus il y a six mois.

Les initiatives radiophoniques de la République arabe unie visaient certainement à gêner les États du Pacte de Bagdad. Elles sont quelque peu éclipsées désormais par la faveur que témoigne aux Kurdes le nouveau gouvernement irakien, à coup sûr dans un but d'amélioration de l'équilibre intérieur, mais d'une manière qui ne peut manquer d'avoir des répercussions au-delà des frontières.

Les mesures prises en faveur des Kurdes par le gouvernement de Téhéran, à cet égard, sont significatives. La « politique kurde » ne va certes pas être le seul fait des gouvernements arabes du Caire et de Bagdad, qui ont pris l'initiative de réveiller la question. En Turquie même, nous l'avons noté, les correspondants de presse parlent désormais des Kurdes, alors que récemment encore on affectait de ne pas même connaître leur existence. Et en Iran il faudrait sans doute peu de choses, dans la voie déjà tracée par les récentes mesures, pour que joue davantage l'affinité naturelle entre Persans et Kurdes, membres de la même race et du même groupe linguistique.

Le kurdisme peut demain jouer un rôle imprévu dans l'équilibre de l'Orient. Mais rien ne nécessite qu'il soit spécialement lié à l'arabisme, qui semble vouloir miser sur lui. Au sein des pays arabes eux-mêmes, il peut poser des problèmes : les Kurdes de la Djézireh syrienne, par exemple, ne vont-ils pas se sentir attirés par un Irak devenu libéral à l'égard de leur nation? Ce serait là une relance, certes imprévue, mais logique, de l'idée du « Croissant fertile ». Il est vraisemblable que le Caire et Damas s'en préoccupent.

La difficulté pour les Kurdes sera sans doute, en l'absence d'une organisation centralisée, de coordonner une action qui risque, dès lors, d'être à la fois sentimentale et décousue, plutôt

La nation kurde en face des mouvements arabes

que cohérente et réaliste. Mais on souhaitera que cette occasion soit saisie de procurer au peuple kurde plus de justice et plus de sécurité; l'équilibre profond de l'Orient gagnerait, à coup sûr, à ce que cette noble et courageuse nation cesse de servir d'enjeu et puisse, elle aussi, dans son ensemble; apporter une contribution concrète au développement et à la stabilité de la région.

27 septembre 1958

Pierre RONDOT

